

## **Crise financière, crise de la responsabilité**

La crise financière peut être abordée comme une crise de la responsabilité. Plus précisément, elle illustre les méfaits d'un système qui, intrinsèquement, sape les fondements même de la responsabilité. Celle-ci est fonction de plusieurs variables. Elle est tout d'abord l'autre face de la liberté. Plus un agent est autonome, plus il peut être tenu pour responsable de ses actes puisqu'ils résultent de ses propres décisions. La responsabilité est en outre fonction du pouvoir d'action de l'agent : plus il est important, plus le champ de la responsabilité s'accroît. Enfin, la responsabilité repose sur un certain savoir : l'agent doit être conscient de son propre rôle, discerner les conséquences de ses actes et comprendre les éventuelles sanctions qui en découlent.

Le système financier a subi ces dernières années une dérégulation qui a considérablement augmenté la liberté d'action de ses agents. Ce processus aurait dû s'accompagner d'une prise de responsabilité correspondante. Nous le savons aujourd'hui, il n'en a rien été.

On doit tout d'abord dénoncer la rupture du lien entre les actes des agents financiers et leurs conséquences. La relation financière première, en amont de toute transaction impliquant des produits structurés, a été niée. Qui, des spéculateurs anonymes et mobiles, aveuglés par leur profit immédiat, était conscient du lien entre ses choix spéculatifs et le degré de solvabilité de tel acquéreur de villa à l'autre bout du monde ? Qui, parmi eux, réalisait l'impact potentiel de ses actes, en aval de la transaction, sur cette économie où des gens innovent, investissent et produisent ? L'univers de la finance s'est donné l'illusion déresponsabilisante de fonctionner en un circuit fermé où les décisions n'ont pas d'autres conséquences que financières.

Avec la titrisation, la responsabilité a d'autre part perdu toute attache individuelle. La prise de risque impliquée par la relation financière initiale et, avec elle, la responsabilité qui lui est liée, peuvent être fractionnées puis disséminées par le biais d'innombrables transactions successives, sans traçabilité aucune. Quelle valeur a la responsabilité, si l'on peut s'en décharger si facilement sur autrui ? Pire, chacun d'entre nous est de facto un spéculateur, sans rien décider de manière autonome ni en être correctement informé, du simple fait des investissements effectués par nos caisses de pensions ou assurances. Qui peut se sentir personnellement responsable dans ces circonstances ?

L'octroi de bonus aux acteurs financiers, quelles que soient leurs prestations, ainsi que le sauvetage sans garantie ni exigence de l'UBS, achèvent de semer le trouble. Les banquiers qui ont failli à leurs responsabilités sont sauvés, en dernière instance, par les citoyens et acteurs d'une économie suisse qui s'apprête à payer, au prix fort, la débâcle due à leur inconscience.

Dans le domaine environnemental, l'irresponsabilité est sanctionnée par le biais du principe du pollueur-payeur. Au-delà des indispensables mesures de régulation, osera-t-on un jour penser une disposition similaire pour les irresponsables de la finance ?

Adèle Thorens Goumaz, publié dans le 24 Heures le 16 février 2009